



Dans ce numéro :

Edito	1
Baisse du CNDS, fête du sport : menace dans les associations sportives	2
CNDS : La réaction d'un président de CDOS	2/3
Gouvernance du sport : Laura Flessel annonce une « révolution »	4
Des députés veulent sécuriser les emplois associatifs du sport et de la culture	4/5
France stratégie	5/6
Paris 2024 : Et si la piscine des JO était en kit ?	7/8
La FSGT lance « l'Appel d'Ivry »	8/9
Sports et changements climatiques	9/10
Le sport en QPV : Une source d'emploi, de cohésion et de bien-être	10/11
Violences sexuelles dans le sport	11/12
Le MMA, sulfureux sport de combat, bientôt légalisé en France	12/13
Hyperrandrogynie : Le nouveau règlement relève d'un contrôle scandaleux du corps des femmes	13/14 /15

Comme vous le savez, l'argent du CNDS est prélevé sur les bénéfices de la Française des Jeux. En lisant la Lettre du sport du 7 avril 2017, je me réjouisais car en 2016 ces bénéfices ont connu une hausse de 11%. Il est même précisé que la progression des ventes pour la FDJ a été portée notamment par le dynamisme des activités des paris sportifs.

Nous avons eu l'espoir que ce bénéfice supplémentaire aurait eu un impact sur le CNDS, ou pour la campagne des Jeux Olympiques de PARIS 2024.

Il n'en sera rien. Comme d'habitude les pouvoirs publics on choisi une autre option : donner encore moins pour le monde sportif. C'est une enveloppe CNDS en baisse de 40% que le département du Val de Marne va se répartir cette année.

A ce jour, nous comptons autour de 250 dossiers déposés contre 358 dossiers l'année dernière, cet état de fait est dû principalement à l'accès au serveur du Compte Association, qui était saturé en pleine journée, et de sa mise en place.

Concernant la nouvelle gouvernance du sport en France, la diminution des subventions devrait se concrétiser par un recul des activités sportives, qui évolueront en fonction des aides qui lui seront accordées.

Les questions que l'on doit se poser aujourd'hui sont celles-ci : Est-ce que cela est bon pour les JO de Paris 2024 ? Quels vont être les nouveaux obstacles dans les années qui précèdent ces jeux Olympiques ? Encore moins de subventions ou plus d'actions envers un public éloigné de l'activité sportive ? Et quelles réponses à la diminution des créneaux horaires dans des équipements sportifs insuffisants et vieillissants ?

Tout cela ne porte guère à l'optimisme.

W.L

Directeur de la publication : William LEGUY

Traitement et documentation : Lionel CASSES, Nathalie CHAVIGNON



Baisse du CNDS, fête du sport : menace dans les associations sportives

Alors que sont organisées les AG des CROS et des CDOS de plus en plus de voix s'élèvent pour déplorer la baisse des subventions et des contrats aidés.

Une baisse qui varie entre 30 et 50 % selon les territoires. Une baisse incompréhensible pour les présidents de clubs qui voient s'éloigner les perspectives de bénéficier des retombées de l'organisation de JO en France. Une baisse d'autant plus incompréhensible que le CNDS a affecté

une enveloppe de 3 millions d'euros à la fête du sport, une enveloppe prise sur le budget « héritage et société du CNDS » selon le président du CNOSE Denis Masseglia qui a écrit à la Ministre des sports pour faire part de son mécontentement. Une fête du sport réalisée sans l'accord du mouvement sportif et sans la contribution directe des associations sportives puisque selon le cahier des charges, ce sont les collectivités territoriales (communes EPCI) qui sont maître d'ou-

vrage.

Une fête du sport qui concurrence en plus le programme Sentez Vous Sport du mouvement sportif.

Pour le président du CNOSE « En vertu du principe élémentaire des vases communicants dans le cadre de budgets forcément limités, il va de soi que les transferts ainsi occasionnés ne feront qu'alourdir les difficultés du mouvement sportif et accentuer son incompréhension. »

CNDS : La réaction d'un président de CDOS

Jean-Marie Tovo n'est pas du genre à mâcher ses mots. Le président du CDOS 47 désigne «les coupables» de la crise du mouvement sportif : Laura Flessel, Emmanuel Macron et Denis Masseglia.

«Si demain nous devons descendre dans la rue, comment pourrions-nous être visibles ?»

«Le premier coupable, pointe-t-il du doigt, c'est notre Ministre, Mme Laura Flessel». «Elle a été surnommée la guêpe, rappelle-t-il. Quand elle rentrait pour ses matches, tout le monde disait qu'elle avait un regard de tueuse. Quand je l'ai aperçue aux JO de Pyeongchang en Corée du Sud, j'ai eu l'impression de voir, avec son large sourire, une agnelle. Elle se fait dévorer par les loups de la politique. Elle est coupable car elle met en place la politique gouvernementale»

Il poursuit avec le président Macron. «À en croire vos journaux lorsqu'il était ici, en

Lot-et-Garonne, tous les hommes et femmes qui l'ont rencontré l'ont présenté comme quelqu'un de très proche, très à l'écoute, très royal dans sa prestation. Mais personne n'a soulevé son machiavélisme. Pourquoi je dis ça ? Il a lancé plusieurs réformes en même temps. Alors, si demain nous devons descendre dans la rue, comment pourrions-nous être visibles ? Il est très fort».

Autre responsable, selon lui : le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSE) Denis Masseglia. «Il s'est laissé berné. Il a été au courant de cette modification. La discussion a sûrement eu lieu dans l'été ou au début de l'automne entre le Ministère et le CNOSE. Il s'est laissé endormir car il a eu la promesse d'états généraux du sport qui seront lancés, selon mes informations, au mois de mai. L'État souhaite redéfinir le fonctionnement du mouvement sportif».

«On a mis la charrue avant

les bœufs»

Depuis plusieurs années, Jean-Marie Tovo nous alerte sur ce sujet. Le mouvement sportif est géré par la loi de 1901. Il craint que cette loi de 1901 soit mise à mal et qu'un système anglo-saxon soit mis en place avec un financement par du mécénat d'entreprise. «On a mis la charrue avant les bœufs. Il aurait été bon de laisser le CNDS tel qu'il était, de réfléchir à un nouveau fonctionnement et d'en définir ensuite les financements». Il conclut : «Lorsque je vois comment Denis Masseglia a été roulé dans la farine pour le CNDS, j'ai bien peur que le projet de nouvelle gouvernance du sport soit déjà écrit, ficelé et ordonné».

«Nous sommes traités comme des moins que rien»

Ce n'est pas la première fois que Jean-Marie Tovo, président du CDOS, monte au créneau pour défendre les intérêts du mouvement spor-



Jean-Marie Tovo

tif lot-et-garonnais. En septembre dernier, il s'était insurgé contre la suppression des contrats aidés. «Nous sommes traités comme des moins que rien (...). Dans un département rural comme le nôtre, soumis à d'extrêmes difficultés financières, cette décision a déjà des incidences graves sur le fonctionnement de nos associations (...). Nombre d'entre elles vont être en situation d'asphyxie, voire de cessation d'existence», avait-il déclaré.

Un mois plus tard, alors que Paris avait obtenu les JO, il tirait une nouvelle fois la sonnette d'alarme. «Les JO vont amener du travail, soulignait-il, mais j'ai une interrogation forte. Pendant l'été, notre Ministre, Mme Laura Flessel, a fait paraître un article où elle indiquait que le budget du sport en France serait identique. Quelques jours plus tard, après l'obtention des JO, elle a déclaré que l'objectif était de ramener 80 médailles, c'est-à-dire le double de Rio. Si on veut doubler le nombre de médailles, il faut doubler les moyens. Or, si le budget est identique, j'ai peur que l'Etat cherche le financement sur le dos des clubs, sur la part du Centre national pour le développement du sport (CNDS).»

Jean-Marie Tovo avait vu venir le coup.

34 comités et 85 clubs, c'est-à-dire 119 structures, ont été aidés, en 2017, par le CDOS 47 grâce à l'enveloppe du CNDS. Selon le président Jean-Marie Tolot, seulement 60 pourraient être subventionnés en 2018 en raison de la réduction de l'enveloppe mais aussi des nouvelles orientations pour les appels à projet.

Cinq lignes à respecter sont d'ores et déjà connues :

- La professionnalisation du mouvement sports ;

- La réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive (publics éloignés du sport et territoires

prioritaires urbains et ruraux ;

- La promotion des valeurs du sport et la lutte contre les violences, les discriminations et les incivilités dans le sport ;

- L'apprentissage de la natation (dispositif «j'apprends à nager» pour les jeunes des zones rurales à revitaliser et pour les quartiers) ;

- La promotion du sport santé.

C'est bien entendu l'apprentissage de la natation qui prête à sourire. Combien cela peut-il toucher de clubs dans le département ?

En 2017, la part départementale du CNDS s'est élevée à 635 649 €. En fait, la part globale avec les différents appels à projets était de 718 449 €.

37 comités sportifs avaient monté un dossier. 34 ont été financés. Le montant de cette aide était 254 936 €.

Le CDOS 47 avait reçu 109 dossiers. 85 ont été financés. L'aide était de 380 713 €.

Le Lot-et-Garonne propose un mercredi «portes fermées»

Depuis le 25 février, tous les CROS et CDOS de France se sont fendus d'une lettre à

leur ministre, Laura Flessel, pour dénoncer «cette brutalité de changement» comme le dit Jean-Marie Tovo. Au niveau régional, des actions seront mises en place. La proposition du Lot-et-Garonne au CROS est de faire un mercredi «portes fermées». «Mais, précise le président lot-et-garonnais, comme nous sommes soucieux de ne pas laisser les jeunes dans la rue, nous allons organiser la course des espoirs. Ou désespoir... Vous l'écrivez comme vous voulez». Cette course aurait lieu à Agen, place de la Préfecture. Le CDOS 47 aimerait une action commune en Aquitaine. Des courriers seront envoyés à Mme le préfet, au député et au sénateur «pour les informer de ce risque». «Et, ajoute Jean-Marie Tovo, dans le peu de temps qui reste, nous allons essayer d'aider les comités à préparer des appels à projet rentrant dans les 5 orientations définies».

« Depuis le 25 février, tous les CROS et CDOS de France se sont fendus d'une lettre à leur ministre, Laura Flessel, pour dénoncer «cette brutalité de changement» comme le dit Jean-Marie Tovo. Au niveau régional, des actions seront mises en place. La proposition du Lot-et-Garonne au CROS est de faire un mercredi «portes fermées». »

Gouvernance du sport : Laura Flessel annonce une « révolution »



"Nous sommes à mi-parcours de notre travail sur la gouvernance du sport. Ce qui se dégage est une révolution. C'est la première fois que l'ensemble des acteurs est autour de la table." C'est en ces termes que Laura Flessel, ministre des Sports, a commenté sa rencontre avec Denis Masseglia, président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), vendredi 20 avril au Parc interdépartemental des Sports du Tremblay.

Cette rencontre marque un point d'étape important dans la réforme de la gouvernance du sport, lancée à la demande du Premier ministre en novembre 2017. L'objectif ?

Renforcer l'autonomie du mouvement sportif et clarifier le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales, en poursuivant un double défi : augmenter le nombre de médailles et le nombre de pratiquants.

Selon le ministère des Sports, "des points forts de consensus sont désormais évidents" et une "épuration" de la future gouvernance du sport français existe désormais. Il s'agit, selon Denis Masseglia, "d'une structure où tous les acteurs se [réuniraient et prendraient] des décisions dans le cadre de la haute performance et du développement des pratiques".

Si les contours des prérogatives

de cette future structure ne sont pas encore connus, le projet de nouvelle gouvernance prévoit de recentrer l'action de l'Etat sur des missions essentielles de coordination, de réglementation et de contrôle, notamment éthique. Quant aux collectivités territoriales, leur rôle sera "conforté".

Les échanges se poursuivront jusqu'en juillet 2018 et aboutiront à des propositions pour un nouveau cadre institutionnel et organisationnel du sport en France. Ils nourriront un futur projet de loi pour le développement du sport dans la société.

Source : Localtis Chistera

Des députés veulent sécuriser les emplois associatifs du sport et de la culture

Jean Damien Lesay :

"Il existe un gisement incroyable d'emplois dans le monde associatif qui nécessite une logique d'aide à l'emploi structurant." Telle est l'une des principales conclusions présentées le 3 avril devant la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale par les députés Marie-George Buffet et Pierre-Alain Raphan au terme de leur mission "flash" sur la réduction des emplois aidés dans les associations culturelles et sportives.

Si cette aide est nécessaire, c'est que "le malaise qui nous a été exprimé [...] est grand", ont affirmé les deux parlementaires. Un malaise qui peut tenir en un chiffre : selon la direction de l'Animation de la Recherche, des

Etudes et des Statistiques du Ministère du Travail (Dares), il y avait eu 65.000 embauches en contrats aidés dans les associations des secteurs culturels et sportifs en 2016 ; en 2017, ce chiffre était tombé à 41.000, soit une baisse de 37%.

La raison de cette chute ? Selon les rapporteurs, elle tient dans la décision du gouvernement, en juillet 2017, de ne pas renouveler les contrats aidés à leur échéance. Les subventions aux contrats aidés sont ainsi passées de 4,2 milliards en 2016 (pour 459.000 contrats aidés) à 2,4 milliards en 2017 (310.000 contrats aidés) puis à 1,4 milliard d'euros en 2018 (200.000 contrats aidés).

Un impact fort sur le bénévolat

En janvier 2018, les contrats

aidés ont été remplacés par les parcours emplois compétences (PEC), qui ont pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail, mais que les auteurs de la communication jugent "beaucoup plus restrictifs et visant spécifiquement les entreprises d'insertion". En effet, selon une projection de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) réalisée début 2018, alors que les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) devraient disparaître au second semestre 2018 et les emplois d'avenir (EAv) dès juin 2020, dans le seul département de la Seine-Saint-Denis, 175 employeurs associatifs ne peuvent pas relever du PEC et 310 contrats dans les associations ne peuvent



Marie-Georges Buffet



Pierre-Alain Raphan

être couverts par les nouvelles dispositions.

Les deux députés insistent sur l'impact de ces non-renouvellements sur la vie des personnes embauchées sous contrats aidés, mais aussi sur "le moral et l'engagement des bénévoles associatifs". Un impact d'autant plus saisissant quand on sait que un emploi aidé encadre dix bénévoles. "Dans la culture comme dans le sport, s'il n'y a pas d'emplois aidants [selon l'expression d'Erik Orsenna, auditionné par la mission, ndlr], il n'y a plus de bénévoles", soulignent les deux parlementaires avant d'alerter : "De grandes soirées de foyers ruraux sur le théâtre amateur, des randonnées culturelles, des découvertes du patrimoine, des festivals de chorale, sont en passe d'être supprimés."

Clubs en danger de mort
Outre la crainte pesant sur les événements, dans le domaine du sport, c'est le mo-

dèle économique du club qui est remis en cause. Alors que le CNOSF (Comité national olympique et sportif français) estime que 20.000 emplois sont potentiellement menacés (hors emplois financés par le CNDS), les auteurs de la communication avancent qu'avec en moyenne 150 à 200 licenciés, qui versent de 80 à 150 euros de cotisation par an, "il est impossible de maintenir un emploi non aidé" dans un club sportif. Pire, l'existence même de nombreuses associations sportives est en péril, certaines régions évaluant à 20% la proportion de clubs qui pourraient disparaître en 2018.

A l'issue de leur communication, Marie-George Buffet et Pierre-Alain Raphan ont émis dix propositions. La première, assurent-ils, "recouvre toutes les autres", puisqu'il s'agit de définir un cadre sécurisant pour l'emploi associatif sportif et cul-

tuel. Ce cadre pourrait notamment inclure l'instauration d'une programmation pluriannuelle sur quatre ans des enveloppes destinées aux emplois aidés, afin de donner une visibilité aux employeurs. Toujours dans le but de garantir sécurité financière et visibilité, les députés prônent la mise en oeuvre de conventions d'objectifs d'une durée minimale de trois ans entre l'Etat et les têtes de réseaux associatifs. Enfin, d'un point de vue plus institutionnel, les deux parlementaires défendent la création d'un secrétariat d'Etat à la vie associative.

La France compte 1,3 million d'associations répertoriées, dont 42% ont pour activité principale le sport ou la culture, soit 545.000 associations. Parmi celles-ci, 12% sont des associations employeuses : 36.000 dans le domaine du sport et 34.000 dans le secteur culturel.



France stratégie

Le Premier ministre a confié deux nouvelles missions à France Stratégie : une analyse des obstacles au développement de l'activité physique et sportive et un diagnostic partagé de l'évolution de l'emploi et des compétences dans les métiers du sport.

« Mon ambition est de créer une culture de la pratique d'activité physique et sportive », a annoncé le Premier ministre, avec un objectif chiffré en tête : trois millions de nouveaux pratiquants sportifs d'ici 2024, date à laquelle Paris accueillera les Jeux olympiques et paralympiques d'été. Une augmentation volontariste qui implique par ailleurs une démarche d'anticipation des besoins en em-

ploi dans les métiers du sport. De là deux missions confiées à France Stratégie : une analyse des obstacles au développement de l'activité physique et sportive et une vision prospective partagée des emplois et des compétences (VPPEC) des métiers du sport. Explication avec Virginie Gimbert, experte au département Société et politiques sociales et Marième Diagne, experte au département Travail, emploi, compétences, respectivement en charge de l'analyse des obstacles à la pratique et de la VPPEC des métiers du sport. Deux « missions sport » ont été lancées par le Premier ministre. Pourquoi sont-elles spécifiquement confiées à France Stratégie ?

Virginie Gimbert : La mission développement des pratiques implique une approche très large de « l'activité physique et sportive ». Pour schématiser, je dirais qu'il faut entendre activité au sens de « l'inverse de la sédentarité » et comprendre l'objet de la mission sous l'angle de : « comment mettre les individus en mouvement ? ». Les enjeux qu'elle soulève sont donc loin d'être circonscrits au monde du sport, ils sont avant tout sociétaux. Ils relèvent de la mobilité dans nos espaces de vie quotidiens, de la santé publique et du bien-être, de la cohésion sociale ou encore de la gestion des temps sociaux – je pense ici typiquement à la question de la conciliation vie professionnelle/

« La VPPEC est par définition un exercice participatif. Il s'agit de co-construire le diagnostic avec toutes les parties prenantes : représentants des partenaires sociaux de la filière, représentants d'élèves et de professeurs de STAPS [sciences et techniques des activités physiques et sportives], experts de l'analyse des emplois et des compétences des observatoires et des ministères. »

vie personnelle. Or sur tous ces sujets, France Stratégie est détentrice d'une expertise. Nous avons déjà porté des travaux sur le vieillissement de la population et la prévention de la perte d'autonomie, où il est question de maintien dans l'activité physique par exemple. Par ailleurs, la demande du Premier ministre comporte un volet benchmark. Il souhaite que nous passions en revue les études déjà menées sur le sujet au niveau national mais aussi les dispositifs existant chez nos voisins européens. C'est une approche dont nous avons l'habitude.

Marième Diagne : Sur la mission prospective des métiers du sport, le choix de France Stratégie s'explique par l'existence de précédents. La commande vise « un diagnostic partagé » en soulignant que les acteurs du sport sont nombreux et qu'il faut aboutir à une « vision commune » des besoins à horizon de cinq ans. C'est précisément le travail expérimental réalisé au département Travail, emploi, compétences [de France Stratégie] : la vision prospective partagée des emplois et des compétences, la VPPEC, a pour objectif d'identifier les mutations socioéconomiques et technologiques qui auront un impact sur l'emploi, le contenu des métiers et les compétences dans un futur proche, pour voir comment adapter l'offre de formation aux besoins des entreprises. La filière numérique a sa VPPEC par exemple [réalisée à l'initiative du Conseil national de l'industrie en 2017]. Nous allons mener le même exercice sur les métiers du sport, partant du constat que la filière connaît, elle, des tensions offre/demande avec l'augmentation programmée

du nombre de pratiquants et bien sûr des évolutions liées aux mutations technologiques et à celle des modes de pratique.

Concrètement comment travaillez-vous et avec qui ?

Marième Diagne : La VPPEC est par définition un exercice participatif. Il s'agit de co-construire le diagnostic avec toutes les parties prenantes : représentants des partenaires sociaux de la filière, représentants d'élèves et de professeurs de STAPS [sciences et techniques des activités physiques et sportives], experts de l'analyse des emplois et des compétences des observatoires et des ministères... Nous fonctionnons donc en groupe de travail. Le lancement du projet [mardi 10 avril 2018] a justement été l'occasion de réunir toutes ces personnes et de voir ensemble lesquelles étaient prêtes à s'impliquer dans la réflexion, ce qui suppose notamment de participer activement aux séances mensuelles du groupe de travail, six en tout a priori. Le groupe de travail devrait être composé d'une vingtaine de personnes au final. Il se réunira pour sa première séance le 22 mai [2018] avec pour objectif immédiat de définir le périmètre des « métiers du sport ». Il est en effet évident qu'on ne peut pas se limiter aux métiers de l'animation et de l'encadrement. Certains acteurs parlent « des univers du sport », c'est dire leur pluralité ! Il faut donc élargir la perspective à tous les acteurs qui gravitent autour de la pratique en elle-même : l'événementiel, le marketing, le commerce d'articles de sport... La suite de l'exercice sera calquée sur les précédentes expérimentations : les échanges réguliers et approfondis du groupe de travail

aboutiront à un consensus ou disons, terme consacré, à l'émergence d'une vision commune des besoins futurs en emplois, en compétences et en qualification de la filière. Le groupe s'appuiera par ailleurs sur des études qualitatives et des diagnostics chiffrés existants et pourra auditionner autant que de besoin.

Virginie Gimbert : De notre côté, nous avons deux objectifs : d'une part identifier les freins et les obstacles à la pratique sportive, d'autre part repérer les dispositifs pertinents ou les « bonnes pratiques » existant en France et dans des pays européens comparables. Pour comprendre les freins à la pratique, l'enjeu est de saisir le point de vue des usagers et non des seuls interlocuteurs « traditionnels » dans le domaine du sport, type fédérations. C'est une perspective d'autant plus nécessaire que, depuis une dizaine d'années, les pratiques sportives ont évolué. Elles sont moins encadrées. Certains font du sport à domicile ou en pleine nature, dans un cadre le plus souvent non institutionnalisé, en tout cas sans adhésion à un club ou une fédération. C'est pourquoi, au-delà de la recension des travaux déjà réalisés sur les pratiques sportives, nous avons lancé une enquête qualitative par entretiens auprès d'une soixantaine de personnes âgées de 15 à 80 ans [en France métropolitaine et dans les DOM] afin de mieux comprendre les trajectoires sportives individuelles. Sur le deuxième objectif, l'identification des dispositifs pertinents, nous procédons essentiellement par auditions de nombreux acteurs, notamment issus du monde du

sport, mais aussi des collectivités territoriales par exemple pour leur rôle de mise à disposition d'équipements sportifs ou encore leur rôle dans l'aménagement de l'espace urbain.

Quelles sont vos échéances respectives ?

Virginie Gimbert : Le Pre-

mier ministre et la ministre des Sports attendent une restitution des travaux pour septembre 2018. Notre rapport pourrait ainsi nourrir la réflexion dans le cadre du projet de loi « sport et société ».

Marième Diagne : Et avant ça, nourrir la nôtre ! L'évolu-

tion des pratiques aura de fait un impact sur les métiers du sport. C'est donc une variable que nous allons intégrer à la VPPEC qui devrait être rendue à l'automne 2018.

Source : <http://www.strategie.gouv.fr>

Paris 2024 : Et si la piscine des Jeux Olympiques était en kit ?

Pour faire des économies et éviter tous dérapages, Paris 2024 étudie deux pistes pour le futur centre nautique. L'une prône un équipement provisoire.

Et si au lendemain des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, Saint-Denis ne gardait pas sa piscine olympique ? Impensable il y a quelques mois, lorsque le comité de candidature vantait « l'unique infrastructure laissée en héritage », l'hypothèse fait désormais son chemin.

Une piscine olympique pérenne, mais à quel prix ?

Sur le papier, le centre aquatique olympique (CAO) post JO donne envie. Prévu sur la Plaine Saulnier, en face du Stade de France auquel il serait relié par une passerelle piétonne, l'édifice comporterait un bassin de compétition de 50 m et un de 25 m pour le plongeon. Aux 2 500 places permanentes s'en ajouteraient autant en gradins temporaires afin de permettre l'organisation de compétitions internationales. Un espace fitness compléterait le tout.

La Fédération française de natation (FFN), même si elle ne pourra jamais y organiser de Championnats du monde

(la jauge spectateurs est, comme pour les JO, de 15 000) rêve d'y installer son futur pôle d'entraînement. Au lendemain des Jeux, la piscine olympique de Paris 2024 pourrait pourtant, comme à Rio, disparaître ou être réduite à une configuration 25 m.

Un déficit d'exploitation annuel de 1,5 M€

La raison ? D'abord les risques de dérapages financiers de construction. Estimé dans le budget prévisionnel à 129,4 M€, le prix pourrait, selon un rapport de l'inspection des finances (IGS) être multiplié par 3.

Ensuite, le coût d'exploitation post-JO du futur équipement exacerbe aussi les inquiétudes. D'après une note que nous avons pu consulter, « le déficit d'exploitation annuel moyen au cours des 15 prochaines années est évalué à environ 1,5 M€ ». Toujours selon nos informations, le conseil départemental de Seine-Saint-Denis va se positionner sur l'exploitation du centre aquatique et serait prêt à participer au déficit, à hauteur de 700 000 €. Mais pas question pour lui que le projet devienne « encore plus coûteux pour les habitants. » Les collectivités doivent s'entendre sur le partage du défi-

cit

Pour que le concept d'un CAO pérenne perdure, il faudra donc que les collectivités s'entendent sur le partage du déficit d'exploitation mais aussi qu'une solution soit trouvée pour la maîtrise d'ouvrage. Celle-ci est, pour le moment, entre les mains de la métropole du Grand Paris. Le rapport de l'IGS propose de la confier à la société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo). Le conseil départemental va, toujours selon nos informations, également se positionner. Reste à savoir si Saint-Denis a vraiment besoin d'une piscine olympique.

Et si le centre nautique était finalement provisoire ?

Un équipement provisoire, c'est le deuxième scénario, est actuellement étudié. Si le récent rapport de l'IGS conseille - en raison des risques fonciers et financiers sur le site de Saint-Denis - de rechercher un terrain alternatif susceptible d'accueillir le CAO, il est très peu probable que celui-ci soit une nouvelle fois déplacé. Sa reconfiguration est toutefois sérieusement étudiée, avec l'idée que le centre nautique soit provisoire.

« Un scénario dégradé qui ne



laisserait aucun bassin en héritage et qui pénaliserait la stratégie de développement de la fédération de natation », admet la note que nous avons consultée. Le coût de construction (80 M€) serait moindre, et le comité d'organisation des Jeux (Cojo), qui finance les équipements provisoires, devrait alors assumer une bonne partie de la facture.

Dans la perspective d'un CAO pérenne, il participe à hauteur de 38,4 M€. Les économies alors réalisées par l'Etat et les collectivités (30 M€ selon la note) pourraient permettre d'aider au financement du « plan de rattrapage des piscines en Seine-Saint-Denis. » Autrement dit, à la place d'un centre nautique de 50 m, le département du 93,

où « la moitié des enfants qui entrent au collège ne sait pas nager », pourrait hériter de plusieurs piscines de tailles plus modestes (dont une à Saint-Denis). Un compromis qui pourrait bien séduire les élus. Moins la Fédération française.

Source : Le Parisien

La FSGT lance « l'Appel d'Ivry »

« JO 2024 : jouons là collectif ! » ou « Des JO populaires, ça se prépare ! »

Athlètes, bénévoles associatifs(ves), enseignants(es), élus(es) ou citoyens(nes) engagés(es) en faveur du sport, nous nous réjouissons de l'organisation à Paris des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Nous voulons que ces Jeux soient une grande fête populaire dans notre pays. Pour y parvenir, les populations locales, les sportifs et sportives, les bénévoles des clubs, les enseignants(es), les élus(es) locaux, toutes celles et ceux qui font vivre le sport au quotidien dans notre pays doivent y être pleinement associés.

Les Jeux reviennent en France, un siècle après leur dernière édition à Paris. C'est une chance, à l'heure où le mouvement olympique, de l'avis de tous, doit prendre un nouveau départ. Nous notons d'ailleurs que Paris l'a emporté en revendiquant un projet de Jeux « sobres », « solidaires », « durables » et la promesse d'un héritage au bénéfice des populations. Il est temps de réinvestir les valeurs olympiques, au risque de les voir dépassées par celles du marché.

Lucides, nous mesurons aussi que le défi est de taille : maintenant que la candida-

ture est retenue, le plus difficile reste à faire. Car nous le savons, dans notre pays, le mouvement sportif repose sur trois piliers fondamentaux : l'enseignement de l'éducation physique et sportive, l'engagement associatif, et l'investissement des pouvoirs publics, notamment locaux. Nous n'opposons pas les athlètes de haut niveau et les performances qui s'expriment aux JO au « sport pour toutes et tous », puisque les deux sont étroitement liés : les premiers sont issus du second.

Dans notre pays, c'est le maillage de tout le territoire en sections, clubs et fédérations sportives associatives qui permet à l'immense majorité de s'émanciper collectivement par le sport, et à quelques-uns(es) d'être repérés et formés pour accéder à l'excellence. Il n'y a pas de podium olympique sans tournois du dimanche matin dans des stades de quartiers ; pas de médaille sans éducatrices, éducateurs ou dirigeants(es) de clubs bénévoles. C'est dans nos quartiers et dans la proximité de l'association que le modèle sportif français se construit.

Cela n'a pas de prix, mais un coût en temps, en énergie, et en soutien matériel et finan-

cier de la sphère publique (subventions, équipements...). Les associations sportives regroupent 3,5 millions de bénévoles et 16 millions d'adhérents. L'investissement public pour le sport représentait en 2013 18 milliards d'euros, dont 12 provenant des communes.

Dans le même temps, nous constatons aussi une tendance nette au désengagement de l'Etat : pour 2017, les dotations du Ministère des Sports étaient de 261 millions d'euros, soit moins de 1% du budget de l'Etat, dont seulement 44 millions d'euros dédiés à la « promotion du sport pour le plus grand nombre ». Dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les collectivités territoriales ne peuvent plus assurer seules les nécessaires rénovations ou livraisons de nouveaux équipements sportifs, ni soutenir à la hauteur des besoins le mouvement associatif. En bout de chaîne, ce sont les millions de licenciés qui souffrent de cette situation.

La Ministre des sports voudrait impulser une dynamique de 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2022, comment allons-nous les accueillir ?

« L'héritage » des JO pari-

Ensemble
construisons
Paris 2024



siens se prépare donc dès maintenant, pour que cet événement soit bien une vitrine du sport français, et non un simple trompe-l'œil. C'est dès maintenant qu'il faut prendre une décision politique. Pour être à la hauteur, l'héritage ne peut pas simplement se mesurer à la hauteur des grands équipements construits et au nombre de médailles, mais aussi au nombre de licenciés gagnés et d'équipements sportifs de proximité construits ou rénovés durant les six ans qui nous séparent de 2024.

En bref, les JO seront un succès s'ils font progresser la culture sportive dans notre pays.

Face à cette échéance, il y a désormais urgence. Nous en appelons donc solennellement à un engagement de l'Etat sur trois chantiers essentiels :

1. le lancement d'un plan de construction-rénovation d'équipements sportifs de proximité ;
2. un plan d'aide aux associations sportives, particulièrement dans les villes et quartiers populaires ;

3. des moyens permettant de redonner toute sa place au sport scolaire auprès de la jeunesse.

Pour la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques, pour en faire une grande fête populaire et redonner corps aux valeurs de l'olympisme, qui visent à « allier le sport à la culture et l'éducation », nous lançons cet appel : redonnons des couleurs au sport pour tous dans nos quartiers !

Sport et changements climatiques

Tennis, cyclisme, football, athlétisme... Les sports des JO d'hiver ne sont pas les seuls menacés par le changement climatique

Parmi les marques visibles du changement climatique, l'impact sur le sport est de plus en plus médiatisé. Alors que la neige devient parfois difficile à trouver pour pratiquer les sports d'hiver, on voit aussi des finales de tennis se dérouler en pleine canicule, des stades de football inondés ou des plages de surf inutilisables. Autant de signaux d'alertes qui aident la planète à se mobiliser contre le réchauffement.

À l'occasion des jeux olympiques d'hiver qui se sont déroulés en Corée du Sud à PyeongChang, des alertes se sont multipliées sur le climat. À l'avenir, les lieux à même d'accueillir les grands événements sportifs sur neige vont se raréfier en raison du réchauffement. Selon une étude canadienne, 8 des 19 villes ayant accueilli les olympiades d'hiver depuis 1924 ne seraient plus en mesure de le faire d'ici 2050.

D'autres études confirment ce calcul : "Les températures hivernales moyennes dans les Alpes ont déjà augmenté de près de 2°C depuis 1900, soit près du double du réchauffement moyen observé au niveau mondial. Et elles pourraient encore augmenter de 2 à 4°C d'ici la fin du siècle, avec à la clé un effondrement de la couverture neigeuse, estimée entre 70 % et 100 % en dessous de 1500 mètres d'altitude", rapporte The Climate Coalition.

Pics de chaleur, sécheresses, inondations...

Mais d'autres sports sont aussi affectés par ce changement climatique et ses manifestations afférentes. Au point que cela interroge sur la santé des sportifs et des spectateurs. Compilant les données d'une cinquantaine de sources, The Climate Coalition dresse un bilan inquiétant de la manière dont le sport de haut niveau évolue et devient un élément visible du changement en cours sur la planète.

En matière de chaleurs extrêmes, la fondation pointe le cas de la finale de tennis de l'Open d'Australie à Melbourne où la température a dépassé 40°C, alors que les températures moyennes sont normalement de 28°C. Ainsi, la finaliste Simona Halep a dû être hospitalisée pour déshydratation. Lors du Tour de France 2017, les coureurs ont roulé sous plus de 40°C, une canicule qui pourrait devenir courante à l'avenir dans l'Hexagone. Dernier exemple, en 2007, le marathon de Londres s'est couru en avril à plus de 21 °C. 73 participants ont été hospitalisés et l'un d'entre eux en est décédé.

Pour ce qui est des sécheresses, l'ONG rappelle que l'Indian Premier League de Cricket a dû déplacer 13 matchs en raison de terrains rendus inutilisables en raison du manque d'eau. À l'inverse, en Australie, le stade de Brisbane est resté sous 1,5 mètre d'eau plusieurs semaines en 2011. La montée du niveau des eaux est aussi un danger : en Californie, 16 % des plages sont en passe de ne plus pou-



voir accueillir les compétitions de surf.

Faire interdire le semi-marathon de Delhi

La pollution de l'air liée aux émissions des transports et des centrales à charbon met également en danger la santé humaine. Lors du semi-marathon de Delhi de 2017, le niveau de polluants atmosphériques a atteint 75 fois le niveau maximal autorisé. L'Indian Medical Association a même intenté une action en justice pour faire reporter l'événement. De son côté, l'Institut du travail allemand (IZA) a calculé que les performances des footballeurs de la Bundesliga (la première division allemande) régressent

significativement lors des épisodes de pollution atmosphérique.

Face à ces dangers, le monde du sport se mobilise contre le changement climatique. L'Association américaine du ski a lancé la campagne "Keep Winter Cool" ("Garder l'hiver froid"), tout un symbole dans un pays dont le Président nie le changement climatique. L'Indianapolis Motor Speedway, temple de la course automobile, a installé 39 000 panneaux photovoltaïques pour se verdir. De son côté, le Comité Olympique International demande désormais aux villes hôtes d'inclure des mesures de protection de l'environnement dans leur dossier de candidature.

C'est d'ailleurs en partie sur cet objectif que Paris a bâti sa candidature victorieuse pour accueillir les jeux Olympiques d'été 2024. Elle vise à réduire l'empreinte carbone de ces jeux de 55 % par rapport aux éditions précédentes à Londres en 2012 et à Rio en 2016. "C'était une première de penser tout cela dans la phase de candidature du projet. Je pense que c'est ce qui a séduit le CIO (Comité international olympique)", assure Jérôme Lachaze, responsable développement durable au comité de candidature Paris 2024.

Source : Novethic Ludovic Dupin



Le sport en QPV : une source d'emploi, de cohésion et de bien-être

Quelle place accorde la politique de la ville au sport, dans les quartiers prioritaires ? Et comment faire du sport un métier, en particulier dans la perspective des JO de 2024 ? Des questions au cœur des 9es Rencontres nationales de l'emploi sportif et des loisirs* qui se déroulent, ce 10 avril, à La Grande Motte (34), en présence notamment de Sébastien Jallet, commissaire général délégué et directeur de la Ville et de la Cohésion urbaine au CGET. L'occasion aussi de faire le point sur la pratique sportive dans les 1 514 quartiers de la politique de la ville.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), certaines activités sportives sont quasi-absentes, comme le tennis, alors que le football y tient le podium : deux fois plus de licenciés qu'en moyenne nationale. Mais, de manière générale, la pratique sportive

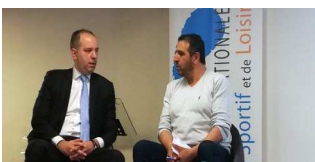
licenciée y est nettement moins élevée qu'au niveau national, notamment chez les femmes. En 2015, seulement 4 % des habitants des QPV étaient licenciés, alors qu'ils représentent 8 % de la population totale de France métropolitaine (voir <http://www.onpv.fr>).

À cela s'ajoute un sous-équipement récurrent : 428 quartiers prioritaires (dont 50 situés en outre-mer) ne disposent d'aucun équipement sportif, ce qui accentue les difficultés d'accès aux lieux de pratiques sportives. De leur côté, les acteurs associatifs et institutionnels regrettent une faible valorisation du sport auprès de la population – accrue par une certaine réticence à pratiquer des sports moins populaires – et un manque d'information sur l'offre sportive à sa disposition. Or, si l'activité sportive est source de bien-être (prévention des maladies

cardio-vasculaires, par exemple), c'est aussi un vecteur de cohésion sociale et de valeurs éducatives. Et, en outre, un moyen de préparer des jeunes à leur insertion professionnelle.

La dimension sportive des contrats de ville

Intervenant lors de la table ronde sur la place du sport dans la politique de la ville, Sébastien Jallet a pu rappeler que les 435 contrats de ville, en tant que projet de territoire, prennent en compte la dimension sportive. Dans ce cadre, 5,5 millions d'euros ont été versés, en 2017, à des projets sportifs (égalité d'accès à la pratique sportive, encadrement de jeunes délinquants par la discipline sportive...) Il a également indiqué que la mission confiée à Jean-Louis Borloo, pour co-construire la nouvelle feuille de route de la politique de la ville, s'appuie sur dix groupes de travail nationaux, dont



l'un porte sur le sport.
Le sport, un levier pour l'emploi

Le fort taux de chômage dans les quartiers prioritaires manifeste l'une des inégalités les plus criantes entre ces quartiers et leur environnement urbain. Le dispositif des emplois francs, actuellement expérimenté, peut notamment bénéficier aux associations qui emploient une personne résidant en QPV. Les associations sportives sont donc concernées, et le levier des emplois sportifs ainsi actionné contribuera à soutenir l'insertion professionnelle dans les quartiers.

« Enfin, l'organisation de manifestations sportives animées par des médiateurs, en

particulier les adultes relais, peut être l'occasion de travailler à la cohésion locale autour d'un projet de quartier, a relevé Sébastien Jallet. La perspective des JO 2024 doit être l'occasion de travailler à une plus grande cohésion des territoires, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des valeurs républicaines constitutives de l'unité de notre Nation. C'est par la mobilisation conjuguée, particulièrement au niveau local, des acteurs du sport et de la politique de la ville que l'utilisation du sport comme outil au service des enjeux de la stratégie territoriale peut réellement se concrétiser. Ces 9es Rencontres nationales constituent une étape salu-

taire dans la création de cette culture commune. »

◆ Les 9e Rencontres nationales de l'emploi sportif et des loisirs ont été organisées, les 9 et 10 avril, par la fédération nationale « Profession sport et loisirs », qui regroupent environ 80 associations. Elles ont réuni professionnels du sport et des loisirs, employeurs, représentants institutionnels et acteurs locaux autour des moyens de développer l'emploi du sport, de l'animation et de la jeunesse.

Source : cget.gouv.fr

« La perspective des JO 2024 doit être l'occasion de travailler à une plus grande cohésion des territoires, dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des valeurs républicaines constitutives de l'unité de notre Nation. »

Violences sexuelles dans le sport : la chape résiste, jusqu'à quand ?

Portée par l'affaire Weinstein et le phénomène « metoo », la parole sur les violences sexuelles dans le sport va-t-elle se libérer en France ? Pour des experts interrogés par l'AFP, les freins sont encore puissants.

Après les révélations du Monde, la justice a ouvert deux enquêtes sur des entraîneurs d'athlétisme de haut niveau, le spécialiste du demi-fond Pascal Machat, et Giscard Samba, qui officie à l'US Créteil avec un CV bien rempli. Tous deux sont visés par des plaintes de jeunes femmes qu'ils avaient coachés. Le premier pour agressions sexuelles en 2013 et 2014, le second pour viol en janvier 2017 lors d'un stage en Italie.

Au-delà de ces deux dossiers, où les mis en cause nient les faits, les révélations sur des violences sexuelles restent

rare dans le sport français.

Le phénomène est pourtant bien identifié, notamment depuis la parution en 2009 d'une étude réalisée pour le ministère des Sports. Exhibitionnisme ou voyeurisme, harcèlement, agressions ou viols, 11% des athlètes interrogés se disaient victimes d'au moins une violence sexuelle dans le milieu sportif, et 6% se plaçaient dans une zone grise, disant ne pas savoir s'ils se considéraient victimes ou non.

- "Payetonsport" -

Dix ans plus tard, l'affaire Weinstein, du nom du célèbre producteur américain de cinéma accusé de viol, qui a essaimé sur toute la planète, n'a pas eu de déflagration sur les terrains ou les pistes d'athlétisme en France. Même si un site internet "payetonsport" a vu le jour,

recensant des dizaines et des dizaines de sentences sexistes entendues dans des vestiaires ou des gymnases.

"Metoo", le mot clé dénonciateur des violences sexuelles, "change beaucoup de choses, y compris dans le milieu du sport", assure pourtant à l'AFP la sociologue Béatrice Barbusse, secrétaire générale de la Fédération française de handball (FFH) après avoir présidé le club d'Ivry. "A mon petit niveau, ce que je vois et que j'entends, c'est que ces problèmes sont pris beaucoup plus au sérieux", note l'auteure du livre « Du sexisme dans le sport ».

Mais si elle observe un début de changement de mentalité, Béatrice Barbusse relève aussi que les outils manquent pour faire remonter les informations, dans les clubs, ligues locales et fédérations.



« La nécessité d'aider la parole à se libérer est d'autant plus forte que l'univers de la compétition peut contribuer à "l'omerta". »

- "Désarmé" -

"Sur le bizutage, le problème a été pris à bras-le-corps. Mais face aux violences sexuelles, le mouvement sportif est assez désarmé. Chacun fait un peu comme il l'entend. Il manque un processus identifié, qui soit bien connu de tous, avec des obligations", pour prendre en compte la parole de la victime et mettre à l'écart un personnage dangereux, explique Béatrice Barbusse.

En décembre, le ministère des Sports avait reconnu un "dysfonctionnement" quand Mediapart avait révélé que la Fédération française de motocyclisme (FFM) n'avait pris aucune mesure pour sanctionner le patron d'un centre de moto-cross près de Nantes, condamné à quatre ans de prison avec sursis pour agression sexuelle sur une élève mineure, mais qui avait fait appel. Le ministère

n'avait tout simplement pas été informé.

La nécessité d'aider la parole à se libérer est d'autant plus forte que l'univers de la compétition peut contribuer à "l'omerta". "L'athlète est soumis à une telle pression du résultat qu'il n'ose pas parler, quand il n'est pas dans un déni +protecteur+ qui l'aide à rester dans sa +fédé+, dans son sport, dans son objectif de vie", explique à l'AFP la médecin Véronique Lebar, présidente du comité Ethique et Sport. Un phénomène observé lors du procès de l'ancien entraîneur vedette de tennis Régis de Camaret, condamné à dix ans de prison pour les viols de deux anciennes élèves mineures, mais visé par de nombreuses accusations sur des faits prescrits.

"Vous avez des jeunes filles qui sont loin de leur famille, toutes seules dans un pole

espoir ou en stage, ça les rend fragiles et vulnérables", décrit aussi Véronique Lebar. Face à cette réalité, "le déni institutionnel reste très fort, exactement comme dans le dopage".

En 2014, le directeur de l'étude réalisée cinq ans plus tôt pour le ministère des Sports, le professeur Greg Décamps, avait été de nouveau missionné par le gouvernement pour faire des propositions. La principale, raconte-t-il à l'AFP, était la création d'un Observatoire national, "pas pour mesurer encore une fois le phénomène mais pour avoir une instance nationale qui fédère les bonnes pratiques, qui existent sur le terrain". "Mais aucune action nouvelle n'a été menée", regrette ce professeur, doyen de la faculté de psychologie de Bordeaux.

Source : AFP

Le MMA, sulfureux sport de combat, bientôt légalisé en France

Pratiqué en amateur mais interdit en professionnel, le sport de combat ultraviolent, MMA a de grandes chances de se voir légalisé en octobre prochain. La ministre Laura Flessel attend un rapport pour enclencher le début du processus.

"Il faut arrêter de faire la politique de l'autruche ou d'organiser des compétitions dans les caves lâche sans détour Laura Flessel, ministre des Sports. Ce sport en développement doit être structuré. Il y aura des annonces d'ici octobre". Une mise au point qui ouvre grand les portes d'une prochaine légalisation de ce sport actuellement interdit en France en professionnel.

La ministre insiste sur le chemin qui reste à parcourir. "Je serai très vigilante sur les curseurs de sécurité dans les salles d'entraînement. Après pourquoi pas des compétitions mais il y a encore des étapes intermédiaires à franchir".

Les premières concerneront ainsi la structuration d'une éventuelle fédération ainsi que la formation adéquate à dispenser aux formateurs. L'Hexagone fait encore partie aujourd'hui des trois

derniers pays dans le monde prohibant la pratique professionnelle de ce sport, avec la Norvège et la Thaïlande. L'arrêté du 3 octobre 2016 interdit ainsi les compétitions

professionnelles de MMA, comme l'UFC (la ligue majeure organisant des compétitions de MMA).

"Sport du troisième millénaire"

Sauf que des clubs de MMA amateurs ont essaimés dans le pays en toute légalité. Le MMA évolue dans une zone grise: tolérée en amateur, interdit en professionnel. D'après le rapport parlementaire sur le sujet, de 20 à 30.000 sportifs pratiquent régulièrement ce sport en France. Impossible pour les acteurs du secteur d'évaluer correctement une discipline pouvant réunir 50.000 pratiquants suivant les estimations. Un observatoire a été mis en place et devrait rendre



un rapport d'ici septembre.

"J'adorerais que le MMA soit légal en France explique Tom Duquesnoy, star montante française de l'UFC. C'est le sport du troisième millénaire. En réalité ce sport véhicule de bonnes valeurs. Il a été un ascenseur social pour moi". "Refuge pour djihadistes"

Grand opposant à la reconnaissance du MMA en France, Jean-Luc Rougé ne baisse toujours pas la garde. Le président de la très puissante Fédération française de judo (FFJ), avec ses 600.000 licenciés, avait déclaré en 2015: "Le MMA est un refuge pour djihadistes ! C'est la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI) qui me l'a dit !". Suspecté par beaucoup de défendre son pré carré face à un sport en pleine croissance, l'ancien champion du monde de judo rejette en bloc la manoeuvre. "Le foot, le rugby et le tennis sont des concurrents bien plus sérieux pour le judo que le MMA". Plus qu'un sport, Jean-Luc Rougé relègue le MMA au rang "de mode". J'ai aussi connu l'époque de Bruce Lee puis c'est passé". Le président de la FFJ centre sa critique du MMA sur "la

frappe au sol qui est contraire à l'esprit du sport. Vous achevez une personne".

"Dans l'esprit des gens, il y a deux freins à la pratique du MMA en France lui répond Patrick Vignal, actuel député LREM (ex PS) et coauteur du rapport parlementaire sur le sujet. D'abord mettre des combattants dans des cages comme des pitbulls ou des coqs. En réalité la cage sert à la sécurité afin que les combattants ne soient pas projetés en dehors du ring. Et puis il y a les coups au sol. Ceux-ci sont certes choquants mais rarement dangereux. Là où il y a le plus de risques, c'est dans la liaison entre le combat debout et le sol". Le parlementaire judoka, plaide pour une expérimentation d'une formation des professeurs de MMA dans 60 clubs en France afin de structurer la discipline et l'enseignement avant l'avènement d'une fédération. Pour l'instant rien n'est défini en la matière. "C'est vrai que les renseignements généraux nous ont dit qu'il y avait de la radicalisation. Mais est-ce qu'on expérimente ou alors on ferme les yeux? Je préfère qu'on tende la main à ces jeunes. Et si cela ne marche

pas, je ne suis pas comme Jésus. Si on me met une tarte, j'en rends deux".

"On ne peut laisser croire que nous sommes un sport de brutes, de djihadistes ou de dégénérés ajoute Bertrand Amoussou, président de la Confédération française de MMA". L'homme n'est peut être pas étranger au changement de statut du MMA en France. Dans sa vie d'escrimeuse, Laura Flessel s'est essayé au MMA dans le cadre de son entraînement au Racing. Avec Bertrand Amoussou comme professeur.



Bertrand Amoussou

Que veut dire MMA?

Le MMA est un sport de combat apparu il y a une grosse vingtaine d'années. Elle allie plusieurs arts martiaux, d'où son nom: Mixed Martial Arts (MMA). Deux adversaires s'affrontent, souvent dans une cage grillagée. Pieds et torse nus, ils portent des mitaines. Il est interdit de porter des coups dans les yeux et dans les parties génitales. Le combat s'arrête lors d'un KO, par abandon, aux poings ou sur décision des arbitres.

Source: Challenges Adrien Schwyter

Hyperandrogynie : « Le nouveau règlement relève d'un contrôle scandaleux du corps des femmes »

L'IAAF veut obliger les athlètes hyperandrogynes à abaisser leur taux de testostérone si elles veulent continuer à s'aligner sur certaines épreuves.

La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) dévoile, jeudi, les nouvelles règles d'éligibilité aux compétitions

féminines. Au centre de la manoeuvre, on retrouve la question de l'hyperandrogynie de certaines athlètes, accusées de profiter d'avantages inéquitables. Pierre-Jean Vazel, entraîneur d'athlétisme, qui a travaillé sur la question, notamment sur son blog pour Le Monde.fr, est en opposition

totale avec la politique de l'IAAF.

Quels sont les principaux changements induits par l'IAAF concernant les athlètes hyperandrogynes (qui produisent naturellement des taux élevés de testostérone)?

Il est important de rappeler



que, sur ce dossier, l'IAAF marche depuis le début main dans la main avec le CIO. Leurs experts scientifiques, qui travaillent sur ces réglementations, sont les mêmes. On sait tout d'abord qu'une nouvelle catégorie est en préparation, une sorte de troisième genre. Cela s'appuie sur les travaux du docteur Yannis Pitsiladis et d'une ancienne athlète transgenre, Johanna Harper. En début d'année, ils ont donné une conférence pour expliquer qu'en Allemagne, un troisième sexe venait d'être légalement créé, que cela existait dans une dizaine de pays, donc l'IAAF et le CIO veulent faire la même chose.

Dans ces travaux, l'IAAF parle de femmes DSD (différences de développement sexuel), qui présentent un taux de testostérone supérieur à 5 nmol/L, au lieu de 10 nmol/L auparavant, depuis un précédent règlement qui datait de 2011. Il faut savoir que 10, c'est la limite inférieure normale chez un homme. En dessous, on autorise, par exemple, un sportif à prendre une AUT (autorisation d'usage thérapeutique), car cela représente un risque pour la santé.

De plus, certaines de ces femmes « DSD » ont un chromosome XY, dont le métabolisme dépend beaucoup de la testostérone. Baisser ce taux pour pouvoir participer à des compétitions ne s'impose pas d'un point de vue médical – elles ne sont pas malades – et plus encore, cela les met en danger, car une vingtaine d'effets indésirables sont recensés et cela provoque de manière anticipée une sorte de ménopause. L'obstination des instances sportives, en particulier

l'IAAF, repose-t-elle sur les clichés associés aux corps des femmes ? Est-ce idéologique ?

On est dans une croyance. D'ailleurs, le président de l'IAAF Sebastian Coe a déclaré qu'il croyait que le taux de testostérone et les performances étaient directement corrélés. C'est une conception des années 1980. Ce sont des idées préconçues parce que cette ligne ne regarde la performance que par le prisme de la testostérone.

Aujourd'hui, on sait que ce n'est pas juste. Les performances dépendent de plusieurs facteurs qui se combinent comme le taux, le caryotype XX ou XY, les différents gènes mais aussi les récepteurs androgènes... D'ailleurs, parmi les femmes « DSD », certaines présentent un syndrome d'insensibilité complète ou partielle, leurs récepteurs ne reconnaissent pas ou peu la testostérone qui circule dans leur corps dans des proportions impossibles à quantifier. Or, ces dernières sont mises dans le même sac que les autres. Cela illustre l'absurdité de tout ça.

On oublie aussi de rappeler que toutes les femmes hyperandrogynes ne bénéficient pas de qualités physiques exceptionnelles. Toutes ne sont pas athlètes de haut niveau même si, à Rio, le podium du 800 m était composé exclusivement de ces athlètes. C'est très rare. Le syndrome n'est pas nouveau, il a toujours existé. Toutes ne font pas des podiums. Dutee Chand (sprinteuse indienne dont le cas avait été étudié par le TAS en 2015) possède, par exemple, un record sur 100 m assez modeste.

Sur quelles études s'appuie l'IAAF ?

A l'époque de la première réglementation en 2011, aucune étude n'existait. Lors de l'examen du cas Dutee Chand en 2015, le Tribunal arbitral du sport avait opposé ça à l'IAAF : « Vous n'apportez aucune preuve scientifique. on vous donne deux ans pour le faire. » C'était déjà très généreux. Ils ont demandé une rallonge en 2017, qu'ils ont obtenue.

Finalement, courant 2017, les médecins de l'IAAF, pas du tout impartiaux, ont fini par sortir une étude, en cherchant ce qu'ils voulaient trouver. Ils ont pris les résultats des Mondiaux 2011 et 2013 en comparant pour chaque épreuve si les femmes qui présentaient le taux de testostérone le plus élevé avaient le plus haut niveau de performances.

Bizarrement, ce constat est le plus fort au marteau et à la perche. Il y a une tentative d'explication : les experts disent que la testostérone permet d'être plus agile et adroit. Il y a également une corrélation constatée sur des épreuves comme le 400 m, le 800 m ou le 400 m haies mais pas sur les disciplines de force comme le sprint ou le lancer de poids. En lisant l'article médical, on ne comprend pas pourquoi. L'agilité et l'adresse ne sont d'aucune utilité pour le 400 ou le 800 m. Il y a des doutes sur cette étude, car elle inclut forcément des athlètes dopées. On sait qu'à cette période les Russes notamment étaient très fortes sur 400 et 800 m. La réglementation va d'ailleurs du 400 m au mile (1,6 km).

En n'incluant pas le marteau ni la perche et en visant les épreuves du 400 m au 1 500

« En début d'année, [ils] ont donné une conférence pour expliquer qu'en Allemagne, un troisième sexe venait d'être légalement créé, que cela existait dans une dizaine de pays, donc l'IAAF et le CIO veulent faire la même chose. »

m, ne vise-t-on pas spécialement la coureuse sud-africaine Caster Semenya, dont l'écllosion en 2009 a toujours suscité la polémique ?

Exactement, cela correspond aux épreuves où elle s'aligne. Or, il n'a pas été trouvé d'association entre testostérone et 1 500 m. En incluant le 1 500 m et en excluant le marteau et la perche, l'IAAF n'est même pas cohérente avec sa propre démarche scientifique. Cela donne le sentiment de cibler Semenya qui a d'ailleurs annoncé qu'elle pourrait monter sur 5 000 et 10 000 m pour pouvoir continuer à participer à des compétitions. Tout cela est absurde.

L'un des principaux arguments des tenants de cette ligne est de comparer l'hyperrandrogynie à une forme de dopage.

Comme avant cette étude, l'IAAF n'avait rien à se mettre sous la dent, c'est, en effet, leur grande théorie. Ils ont utilisé le dopage en RDA qui pouvait améliorer, selon eux, la performance des athlètes dopées de 9 à 10 %. Cela tombe bien, cela correspond justement à la différence de performance entre les hommes et les femmes dans les courses.

Le TAS a repris cette donnée et a demandé à l'IAAF de prouver que le taux de testostérone conférerait à ces athlètes un avantage de 10 %. Les experts n'en sont qu'à 4 ou 5 % pour le moment... Ce chiffre est issu des études réalisées avec quatre athlètes qui ont accepté de se faire opérer. On leur a promis que leurs performances allaient baisser, mais qu'elles allaient

rester athlètes élités. Cette promesse n'a pas été tenue. Tout cela est un énorme scandale : on a opéré sans justification médicale, juste pour faire entrer des athlètes dans les clous du règlement IAAF. On les a fait passer en situation de ménopause précoce avec des conséquences irréversibles notamment sur la fertilité.

Quid du secret médical ?

C'est un autre problème. Malgré l'anonymat de façade, les données de taille, de poids, d'âge ont permis d'identifier ces quatre cobayes. L'IAAF est incapable de préserver le secret médical. En 2009, lors des Mondiaux de Berlin, ils avaient livré en pâture une jeune fille de 17 ans. Tout le monde pérerait sur les organes sexuels, sur le taux de testostérone et sur le corps de Caster Semenya. Cette catégorie « DSD » ouvre la même boîte de Pandore. On n'a pas à savoir qui a un micropénis, des testicules pas descendus ou tel caryotype... C'est du délire. Cela ne regarde que ces athlètes et le CIO envisage de les faire concourir dans une catégorie troisième genre. Et ça va à l'encontre des statuts de l'IAAF censée protéger la santé des athlètes. L'ironie n'est-elle pas encore plus grinçante lorsque l'on compare l'énergie dépensée dans ce dossier et la faiblesse, voire la passivité de l'IAAF en matière de lutte antidopage ? C'est effectivement le même département médical qui était chargé du suivi du passeport biologique des athlètes russes notamment... On confond tout dans cette histoire. A mon sens, c'est l'un des plus gros scandales de l'histoire du sport. On essaie d'imposer un contrôle sur le corps des femmes. Ce n'est pas nouveau. Dès que les

femmes ont voulu faire du sport, on a contrôlé les épreuves qu'elles étaient autorisées à pratiquer, on a scruté leur corps, on a contrôlé leurs organes génitaux. Finalement, toutes les femmes sont perdantes.

Y a-t-il une solidarité féminine de la part des autres athlètes ?

Pas vraiment, mais c'est un problème d'éducation et d'accès à l'information. Le CIO, l'AMA et l'IAAF ont une énorme responsabilité en ce domaine à cause de la manière dont ils communiquent sur ces cas. Comment peut-on se demander publiquement si Semenya est un homme ou une femme ? Toutes ces athlètes dans le collimateur de l'IAAF se considèrent femme, et non pas comme intersexe, elles ont été identifiées à la naissance en tant que femmes, ont des papiers qui mentionnent qu'elles le sont... C'est une violation de la façon dont elles se perçoivent et dont on les perçoit dans des pays qui ne reconnaissent pas ce troisième genre.

Caster Semenya a beaucoup de soutien en Afrique du Sud, comme Francine Niyonsaba au Burundi. Je me demande parfois quel accueil elles auraient reçu en France quand on voit la violence sur les réseaux sociaux. On parle d'elles au masculin, on insinue qu'elles trichent... Il y a un problème d'information du grand public et des autres athlètes.

Source : Le Monde



Caster Semenya

Le CDOS était présent

Le 7 mars, à la restitution des ateliers du tour de France de l'égalité dans le Val de Marne, à la Préfecture - A.KADEM

Le 9 mars, à la soirée olympique du CDOS 78—PP.PONSON SACQUARD

Le 12 mars, à la soirée des récompenses du CROS Ile de France—PP.PONSON SACQUARD

Le 13 mars, à la réunion d'information CNDS à la Préfecture du Val de Marne—

W.LEGUY ; A.BERTRAND; A.DONZON

Le 13 mars, au Conseil d'administration du CD.Tourisme à Champigny/Marne—W.LEGUY

Le 16 mars, au Conseil d'administration du parc Interdépartemental des sports de Choisy le Roi—L.CASSES

Le 23 mars, à l'assemblée générale du CDOS 95 à Herblay—PP.PONSON SACQUARD

Le 24 mars, à l'assemblée

générale du CROSIF—W.LEGUY

Le 24 mars, à l'assemblée générale du CD Médaillés Jeunesse et Sport à Ville-neuve le Roi—PP.PONSON SACQUARD

Le 9 avril, au Conseil d'administration du Conseil Départemental de l'UNSS, à Créteil—M.HEIMROTH

Le 25 avril, sport en Mixte, à la base de loisirs de Draveil—C.BARRIERE



Déplacement de Madame Laura FLESSEL, Ministre des Sports, et de Monsieur Denis MASSEGLIA, président du Comité National Olympique et Sportif

Au Parc du Tremblay à Champigny sur Marne lors de la clôture du tournoi du club Tennis Évolutif, le 20 avril 2018

